



Passeport Talent ? salarié qualifié : risque de retrait du titre

Par andy810

Bonjour Maître,

Je suis titulaire d'un Passeport Talent ? salarié qualifié, valable jusqu'en 2030. Mon CDI a pris fin par rupture conventionnelle en mai 2026 et je suis inscrit à France Travail.

J'ai quitté la France le 5 juillet 2026 pour rendre visite à ma famille en Inde et envisage de revenir en janvier 2027, soit une absence continue d'environ 6 à 7 mois.

****Une telle absence, combinée à ma situation de chômage, peut-elle entraîner le retrait ou l'invalidation de mon Passeport Talent avant son expiration, ou poser problème lors de mon retour en France ?****

L'exception à la condition de résidence habituelle prévue pour les cartes Talent par le CESEDA me protège-t-elle dans cette situation ?

Je souhaiterais connaître les articles applicables et, si possible, la jurisprudence pertinente.

Merci pour votre éclairage.